

CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

SESSION 2023

CAS PRATIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

1^{ÈRE} ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 2 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : Espaces naturels, espaces verts

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- Le candidat s'il traite les questions dans un ordre différent prendra le soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...
- Seuls les documents comportant la mention :
« **DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS** ». seront ramassés et agrafés à votre copie de concours.
Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur ce document (Nom, N°, etc.).

Liste des documents :

Document 1 « LE ZERO PHYTO DANS NOS LIEUX DE VIE : SOLUTIONS ET MISE EN ŒUVRE ».

CDC Biodiversité – Les Cahiers de Biodiv'2050 : Initiatives N°16 – Janvier 2021

Pages 5 et 6

Document 2 « GERER LES ESPACES VERTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Noé Conservation – 2011

Pages 7 à 14

Document 3 « REUSSIR SON PROJET D'ECO-PATURAGE – GUIDE TECHNIQUE ».

V. Bourrel, A. Derouault & S. Foret – Département de la Mayenne

Pages 15 à 18.

Document 4 « ACCOMPAGNER UNE SITUATION DE HANDICAP AU TRAVAIL – GUIDE A DESTINATION DE L'ENCADREMENT ».

Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) — Pages 19 à 21.

Page N° 22 : Page blanche. A ne pas rendre avec la copie

Liste des annexes :

Annexes A et A bis « PLAN DE LA STATION D'EPURATION »

« **DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS** ».

Pages 23 et 24

Annexe B « FICHE DE DECLARATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL »

« **DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS** ».

Page 25

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

SUJET : Résolution d'un cas pratique (sur 20 points)

Cas pratique :

Vous êtes agent de maîtrise territorial, responsable d'une équipe de 4 agents, au sein du service « espaces verts » d'une collectivité de 120 000 habitants. Cette intercommunalité gère une station d'épuration de 7 hectares. Des animations à destination du public (groupes scolaires, associations, ...) sont organisées régulièrement afin de présenter le fonctionnement de la station d'épuration et d'appréhender les enjeux du petit et du grand cycle de l'eau.

Dans le cadre du schéma de Trame Verte et Bleue du territoire, votre Directeur des Services Techniques souhaite développer la biodiversité sur l'ensemble de la station d'épuration, située dans un corridor écologique. Il vous associe à la réflexion et vous demande de répondre aux questions suivantes.

I Partie connaissances techniques : (6 points)

I.1. A partir du plan donné et du tableau en annexes A et A Bis - pages 22 et 23

« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ».

On vous demande de faire des propositions concrètes d'aménagements de la station d'épuration. Vous indiquerez et justifierez les aménagements que vous prévoyez à l'aide du tableau en annexe A page 22 et indiquerez les zones aménagées sur le croquis en page 21.

Ces aménagements doivent répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Favoriser la biodiversité
- ✓ Contribuer à la sensibilisation du public
- ✓ Etre facile d'entretien

II Partie hygiène et sécurité : (7 points)

II.1. Dans le cadre de la réalisation des aménagements végétalisés de la station d'épuration, dont une partie sera réalisée par une entreprise, puis de leur entretien par le service « espaces verts » de l'intercommunalité,

On vous demande de rédiger une note à l'attention du Directeur des Services Techniques, qui listera les risques professionnels et les dispositifs de prévention à mettre en place pour les deux phases :

- réalisation des aménagements,
- entretien.

II.2. Lors d'un chantier d'entretien, l'un de vos agents se coupe à la jambe gauche en taillant une haie. Compléter la fiche d'accident en annexe B page 23

« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ».

III Partie encadrement : (7 points)

III.1. Sur la base des aménagements définis précédemment, proposez un calendrier des missions à réaliser en régie pour les deux prochaines années.

III.2. Votre Directeur des Services Techniques réfléchit à la mise en place d'un écopâturage par des moutons sur la prairie située à proximité des bassins de décantation.

Dans une note à son attention, listez les contraintes et avantages d'un écopâturage effectué en régie puis précisez les coûts financiers (incluant l'acquisition des animaux, les aménagements associés, les moyens matériels, les ressources humaines nécessaires, ...).

III. 3. Dans le cadre d'un reclassement, vous accueillez un agent en situation de handicap « déficience psychique » sans restriction d'aptitude à la fonction d'adjoint technique territorial.

Décrivez les actions que vous allez mettre en place pour accompagner son intégration au sein de votre service et plus particulièrement auprès des agents de votre équipe.

DOCUMENT 1

Extraits : « Le Zéro Phyto dans nos lieux de vie : solutions et mise en œuvre ».

CDC Biodiversité – Les Cahiers de Biodiv'2050 : Initiatives N°16 – Janvier 2021

Gestion traditionnelle avec pesticides

<ul style="list-style-type: none">■ Pelouse→ Gazon traditionnel→ Tonte 12 à 15 fois par an→ Hauteur de pelouse de 5 à 8 cm→ Utilisation d'engrais chimique→ Arrosage automatique	<ul style="list-style-type: none">■ Massifs de fleurs→ Plantes annuelles horticoles et ornementales→ Sol nu→ Utilisation d'herbicide aux pieds pour désherber les adventices	<ul style="list-style-type: none">■ Allée→ Dalle en béton artificialisée et imperméabilisée→ Utilisation d'herbicide pour supprimer les adventices	<ul style="list-style-type: none">■ Gestion des déchets verts→ Mise en décharge
<ul style="list-style-type: none">■ Arbres→ Arbre d'ornement, non local→ Taille courte et fréquente→ Utilisation de fongicide et/ou d'insecticide→ Non intégré aux éléments écologiques à proximité	<ul style="list-style-type: none">■ Haies→ Haie monospécifique→ Taille courte régulière→ Utilisation de fongicide et/ou d'insecticide	<ul style="list-style-type: none">■ Éclairage→ Nombre de points lumineux élevé→ Orienté vers le ciel→ Extinctions quasi-inexistantes→ Intensité forte	<ul style="list-style-type: none">■ Gestion de l'eau→ Arrosage important
			<ul style="list-style-type: none">■ Sensibilisation→ Aucune

Gestion écologique sans pesticides

<ul style="list-style-type: none">■ Pelouse<ul style="list-style-type: none">→ Prairie fleurie mellifère→ Fauche tardive 1 fois par an→ Bandes tondues aux abords de l'allée→ Peu ou pas d'arrosage	<ul style="list-style-type: none">■ Massifs de fleurs<ul style="list-style-type: none">→ Plantes vivaces locales et mellifères sur plusieurs strates→ Paillage des pieds de massifs→ Solutions alternatives pour la protection des essences en dernier recours	<ul style="list-style-type: none">■ Allée<ul style="list-style-type: none">→ Allée stabilisée perméable→ Désherbage manuel ou mécanique→ Acceptation améliorée des adventices	<ul style="list-style-type: none">■ Gestion des déchets verts<ul style="list-style-type: none">→ Valorisation des déchets sur site par compostage→ Paillage grâce aux déchets de taille→ Minimisation de la mise en décharge
<ul style="list-style-type: none">■ Arbres<ul style="list-style-type: none">→ Essence locale, adaptée aux conditions climatiques→ Taille seulement en cas de nécessité→ Solutions alternatives pour la protection de l'arbre→ Intégré avec les strates arbustive et herbacée	<ul style="list-style-type: none">■ Haies<ul style="list-style-type: none">→ Haie diversifiée→ Taille 1 fois par an→ Paillage des pieds de massifs→ Solutions alternatives pour la protection des essences	<ul style="list-style-type: none">■ Éclairage<ul style="list-style-type: none">→ Réduction du nombre de points lumineux→ Orienté vers le sol→ Extinctions temporaires→ Réduction de la température de couleur des ampoules	<ul style="list-style-type: none">■ Gestion de l'eau<ul style="list-style-type: none">→ Minimisation de l'arrosage→ Récupération de l'eau de pluie→ Création d'une zone humide
			<ul style="list-style-type: none">■ Sensibilisation<ul style="list-style-type: none">→ Panneaux pédagogiques→ Hôtel à insectes→ Ateliers→ Sciences participatives

12

I. Laisser des espaces au naturel



Le chiffre clé :

4 ans

L'équilibre en termes de richesse d'espèces végétales, si aucune perturbation ne survient, est atteint au bout de 4 années environ sur un terrain laissé à nu.

POURQUOI LAISSER DES ESPACES AU NATUREL ?

Dans nos villes, peu de place est laissée au sauvage, qui colonise tant bien que mal interstices et friches industrielles. Le spontané est combattu, relégué au rang de déchet végétal. Pourtant, certains espaces peuvent devenir de véritables réserves de biodiversité simplement... en laissant la nature faire son travail. Ces espaces sont loin d'être anecdotiques pour la biodiversité : rares sont les milieux assez paisibles en milieu urbain pour favoriser la reproduction des oiseaux, rares également sont les espaces dans lesquels l'ortie se développe et peut nourrir les chenilles du paon du jour. À la fois corridor écologique et réserve naturelle, les friches sont un atout majeur des villes pour la biodiversité (cf. photo 1).

LE COIN DU GESTIONNAIRE

Ces espaces au naturel, ou friches, doivent être mis en place dans des zones peu fréquentées, ou qui ne sont pas destinées à des usages récréatifs. Le nettoyage d'un espace laissé au naturel peut en effet s'avérer complexe et coûteux. Les zones de friche peuvent être des zones linéaires, en fond de parc, derrière un mur ou même le long d'une route.

COÛT

- Aucun

TEMPS

- Un débroussaillage tous les 3 à 5 ans.

LES ESPÈCES QUE VOUS PROTÉGEZ

- Liseron, cirse des champs, pyrale de l'ortie, petite tortue, chardonnet élégant, rouge-queue à front blanc, lézards, etc.

1.1 • ESPACES ABANDONNÉS OU ESPACES NATURELS ?

Les habitants se plaignent souvent en voyant un terrain laissé en friche du manque d'attention ou de travail des jardiniers. Pour tenter de changer le regard des habitants sur ces espaces laissés au naturel, tondez une bande de 1 à 5 m tout autour de l'espace, pour signifier visuellement qu'il s'agit d'un espace jardiné d'une manière particulière. Vous pouvez également envisager de ménager des chemins dans ces friches, en fauchant ou en déposant au sol des graviers, ou de l'écorce.

1.2 • VALORISER LA FRICHE

Les espaces laissés au naturel sont mieux acceptés lorsqu'ils sont valorisés par un panneau indiquant l'intérêt de la friche et les espèces que l'on peut y retrouver. Des visites de la friche en compagnie d'entomologistes ou de botanistes peuvent être également organisées.

1.3 • UN DÉBROUS- SAILLAGE RÉGULIER

Tout espace, laissé à lui-même, évolue vers un milieu forestier dense. En ville, la forêt ou un milieu impénétrable n'est pas forcément désirable en raison des gênes occasionnées par des arbres trop hauts. Pour contrôler l'évolution de la friche dans une certaine mesure, et rassurer les habitants sur les pratiques communales en matière d'espaces verts, effectuez un débroussaillage tous les 3 à 5 ans. Profitez-en pour tenter d'identifier quelques espèces et récupérez les résidus de débroussaillage pour pailler vos massifs. Laissez les résidus sur place quelques jours avant de les évacuer, afin de permettre aux résidents de la broussaille de regagner les plantes sur pied.



Photo 1 : une friche de 6 mois au nord de Paris

Pour aller plus loin :

• *Guide des curieux de la nature en ville*, Vincent Albouy, Editions Delachaux et Niestlé. Pour savoir comment reconnaître les habitants de la friche urbaine.

2. Favoriser et mettre en place des prairies fleuries



POURQUOI FAVORISER ET PLANTER DES PRAIRIES FLEURIES ?

Les prairies sont des milieux fragiles et extrêmement riches en termes de diversités entomologique et botanique.

Elles accueillent de nombreuses espèces adaptées à ces milieux ouverts, leur fournissant des lieux de reproduction, d'alimentation et de refuge privilégiés. L'état de prairie est un état de transition, dont la pérennité dépend des influences humaines ou animales jouant un rôle sur l'ouverture

ou la fermeture par le reboisement. Originellement maintenues grâce aux troupeaux d'herbivores sauvages, les prairies sont aujourd'hui façonnées par l'élevage et le pâturage, activités qui ont permis au cours des siècles le maintien de l'ouverture de ces milieux et d'assurer la survie des espèces de plaines. En favorisant l'implantation de prairies ou en semant des prairies fleuries, on peut donc recréer même au sein de la ville, un milieu à la fois fragile, divers et dédié à la biodiversité, qui permettra notamment de favoriser la présence de nombreux pollinisateurs sauvages (cf. photo 2).

LE COIN DU GESTIONNAIRE

Les prairies, parcequ'elles représentent des milieux fragiles, doivent être réservées à des espaces peu fréquentés (ce ne sont pas des aires de jeu ou de pique-nique). Il sera préférable de les délimiter et de les signaler au public, tout en aménageant à proximité des espaces plus récréatifs, par exemple des espaces engazonnés (ray-grass, luzerne...). On pourra y tondre ou faucher quelques chemins pour laisser le public les admirer de l'intérieur ou constituer un parcours pédagogique avec des supports de communication. Implantez les prairies sur 6 m de large au moins : à partir de cette largeur, l'attractivité de la prairie pour les insectes augmente significativement.

COÛT

- Pour les prairies spontanées : pas de coût, voire limitation des coûts d'entretien avec la diminution des tontes.
- Pour une prairie semée : un mélange diversifié pour insectes butineurs, entre 80 et 230 €/kg avec environ pour un semis d'automne : 3 g/m² et pour un semis de printemps : 5 à 10 g/m².

OUTILS

- Pour semer : semoir mécanique ou semoir agricole. Pour faucher : faux, rotofil, barre de coupe montée sur motoculteur ou motofaucheuse.

TEMPS

- Les fauches sont réalisées une fois par an, fin octobre (fauche tardive). De préférence, l'ensemble de la prairie ne sera pas fauché en une seule fois. Une fauche précoce (avant la mi-mai) pourra être réalisée sur une partie de la prairie pour allonger la période de floraison, suivi d'une deuxième fauche, tardive.

LES ESPÈCES QUE VOUS PROTÉGEZ

- Lézard vert, Lézard des murailles, Machaon, Gazé ou Petite tortue, Xylocope, Bourdon des prés, etc.

2.1 • TRANSFORMER UN GAZON EN PRAIRIE DE FAUCHE SANS SEMER

Il ne faut pas chercher à semer à tout prix, notamment sur des zones présentant naturellement quelques fleurs sauvages qui pourront s'avérer diversifiées avec une gestion adaptée. Éviter surtout de semer sur des sites présentant des espèces rares ou patrimoniales. La végétation des prairies s'épanouit sur des sols plutôt pauvres. On peut donc favoriser la mise en place des prairies par exemple sur des espaces engazonnés, en fauchant pendant quelques années et en exportant les fauches pour appauvrir le terrain. Au bout de 4 à 5 ans, le terrain sera suffisamment pauvre pour laisser ressurgir des plantes intéressantes, que l'on pourra éventuellement renforcer avec un sur-semis de fleurs sauvages.

2.2 • SEMER UNE PRAIRIE FLEURIE

2.2.1. Préparer le sol pour un semis ou un sur-semis de prairie fleurie

Pour le semis, choisissez de préférence des zones engazonnées, artificielles, des terrains vagues ou des chantiers publics pour un véritable aménagement en faveur de la biodiversité.

Le chiffre clé :

153

C'est le coût mondial évalué des services rendus par les insectes pollinisateurs. (en milliards de dollars par an).



Photo 2 : prairie

2. Favoriser et mettre en place des prairies fleuries

Photo 3 :
Rotavator



Photo 4,
ci-dessous :
semoir

Il faut alors, avant de semer, préparer le sol. Pour les grandes et moyennes parcelles labourez au rotavator (cf. photo 3), à la herse rotative, ou au motoculteur, ou scarifiez le terrain pour les petites parcelles. Évacuez les résidus pour ne pas enrichir le sol. Une fois que votre sol est prêt, vous pouvez réaliser un faux semis, c'est à dire laisser le sol à nu pendant 3 semaines, pour laisser germer les graines encore présentes dans le sol.



Les plantes non-désirées potentiellement concurrentes qui y repousseront seront alors éliminées avant le semis.

2.2.2. Le choix des graines

De nombreux mélanges de graines existent sur le marché, qu'il faut sélectionner selon quelques critères pour une vraie démarche en faveur de la biodiversité. Privilégiez par ordre d'importance :

- les graines de plantes sauvages
- les graines de plantes locales (éviter les espèces exotiques)
- le lieu de production : des graines récoltées localement seront certainement des variétés mieux adaptées
- l'éventail d'espèces : plus les espèces sont nombreuses, moins vous avez de chance de voir une espèce prendre le dessus au profit des autres, tout en favorisant le plus grand nombre de pollinisateurs
- la diversité des formes et couleurs des fleurs
- l'étalement de la floraison
- les mélanges contenant également des plantes vivaces : économes en eau, il n'y a pas besoin de les ressemer et elles sont particulièrement favorables aux pollinisateurs.

Pensez à demander ces informations auprès des différentes entreprises qui proposent les mélanges.

2.2.3. Quand semer ?

La meilleure période de semis se situe en automne (jusqu'à début octobre) en vue d'obtenir une prairie fleurie au printemps suivant. Les graines sont mieux implantées et subissent les températures fraîches de l'hiver parfois indispensables à leur développement. En terre nue, il est possible de réaliser un semis printanier jusqu'au 15 avril pour voir apparaître la prairie fleurie la même année. Cependant seules les espèces annuelles s'exprimeront, et il est possible que certaines espèces n'apparaissent que l'année suivante, car elles n'auront pas subi les températures hivernales nécessaires à leur développement.



Photo 5 :
bande fauchée

LA SORTIE DE DORMANCE

Les graines sont souvent incapables de germer dès leur production, et sont dans un état de sommeil biologique appelé la dormance. Le gel est alors parfois nécessaire au « réveil » des graines. C'est pour cela que la plupart des semis peut être réalisée en automne, une des périodes cruciale pour les travaux de jardins, pour laisser le gel hivernal réveiller les graines "endormies".

2.2.4. Comment semer ?

Semez à la main, en mélangeant les graines à du sable, sur des petites parcelles. Pour des espaces plus grands, utilisez un semoir mécanique, voire un semoir agricole pour des espaces de l'ordre de l'hectare (cf. photo 4).

2.3 • GÉRER LES FAUCHES

Les fauches sont à réaliser au maximum deux fois par an, à la mi-mai et à la mi-octobre, en évitant ainsi les périodes d'activités principales des insectes. Dans la mesure du possible, on tentera de réaliser les fauches par temps ensoleillé, pour avoir un produit de fauche bien sec. Les réaliser en plusieurs fois permet de créer des zones refuges, où les insectes de la prairie pourront se réfugier

lors de la coupe des autres zones. Laissez par ailleurs des bandes non-fauchées en périphérie de votre prairie. Fauchez à 10 cm de hauteur, en allant du centre vers la périphérie, pour repousser les insectes dans les zones-refuge (cf. photo 5). Il est préférable de laisser les résidus de fauche sur place une journée ou deux afin de permettre aux insectes résidant sur les brins fauchés de se réfugier dans les brins encore sur pied et aux graines de se ressemer. L'idéal est d'utiliser une barre de coupe, les systèmes à dépression constituant un véritable piège en broyant les insectes.

Pour aller plus loin :

• *Talus et prés fleuris : Mode d'emploi, un guide pour l'aménagement écologique des espaces verts*, A. Peeters, F. Janssens, Brochure du Ministère de la région wallone.

3. Aménager les espaces verts pour la biodiversité

Le chiffre clé :

80%

C'est le pourcentage d'abeilles solitaires parmi les abeilles en France. Loin de l'image traditionnelle de la ruche bourdonnante, il est donc important de les favoriser au jardin.

POURQUOI AMÉNAGER SES ESPACES POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Par quelques gestes, plantations et bricolages, il est possible de favoriser l'accueil et le développement des insectes, oiseaux, batraciens et petits mammifères en tout genre en ville. Non seulement parce qu'ils jouent le rôle d'auxiliaires pour les plantations, protégeant les végétaux sans qu'il y ait besoin d'utiliser trop de produits phytosanitaires, mais aussi parce qu'ils permettent aux habitants de redécouvrir toute une biodiversité ordinaire, de préserver les pollinisateurs, voire certaines espèces rares de mammifères, de batraciens ou d'oiseaux. Et puis quel bonheur d'observer coccinelles, chrysopes, hérissons, oiseaux et lézards dans les jardins.



Photo 6 : hôtel à insectes

LA BONNE IDÉE DE LONGJUMEAU : DES RUCHES COMMUNALES

À Longjumeau, le miel se récolte entre voisins ! Dans le verger pédagogique de la ville, environ 20 ruches ont été mises en place avec l'aide du Syndicat National d'Apiculture. Ces ruches sont pour l'instant des ruches de type industrielle, mais les services techniques espèrent bientôt mettre en place des ruches de type « Abbé Warré », plus écologiques, et prenant en compte les caractéristiques biologiques des abeilles. Chaque année, au printemps, les habitants sont invités à venir assister à la récolte du miel. Chaque nouveau couple marié reçoit alors des mains du maire un petit pot de miel municipal. Pour une ruche classique, comptez environ 75 €. Pour réaliser des animations pédagogiques autour de l'abeille, vous pouvez également acheter des ruches vitrées à partir de 100 € environ. Les ruches sont orientées de préférence vers le Sud-Est, mais il est surtout important de ne pas placer la sortie des ruches face aux entrées des habitations ou des écoles.

LES MOYENS POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AU JARDIN

- Planter des espèces locales
- Mettre en place une haie :
cf. fiche technique haie, p. 34
- Mettre en place une mare :
cf. fiche technique mare, p. 26
- Installer des points d'eau
- Construire des murets :
cf. fiche technique, p. 32
- Construire des abris à insectes
- Construire des nichoirs pour les oiseaux
- Mettre en place des passages à faunes
- Laisser des tas de bois morts et conserver les vieux arbres
- Pratiquer des fauches et tontes différentielles sur les espaces

7. Privilégier les espèces locales



Le chiffre clé :

100000

C'est le nombre de variétés de tomates dans le monde, seules une dizaine étant cultivées en France. Pour chaque espèce végétale, il existe beaucoup de variétés intéressantes que les pépinières ne proposent pas toujours.

POURQUOI PLANTER DES ESPÈCES LOCALES ?

Planter des espèces locales c'est avant tout s'assurer de la bonne reprise des végétaux après la plantation. Les végétaux les mieux adaptés à vos sols sont les végétaux poussant aux alentours. Certains d'entre eux peuvent être originaux, beaux et assez méconnus, n'hésitez pas ainsi à vous inspirer des diagnostics botaniques des campagnes aux alentours. Privilégier les plantes locales c'est également favoriser les faunes locales : on a pu déjà évoquer la préférence des papillons pour leurs plantes-hôtes, mais d'autres insectes sont également discriminants vis-à-vis des plantes, et ne sauraient tirer profit de variétés trop horticoles. Les cultivars stériles issus de croisements peuvent être trompeurs pour les insectes : la couleur rouge des feuilles du cerisier du Japon ne permet pas aux chenilles vertes de la thécla du boulot de se camoufler et entraînent la disparition de ce papillon.

7.1. QUELLES SONT LES PLANTES LOCALES ?

Les plantes locales sont les espèces non-exotiques, se développant naturellement dans votre région, ou naturalisée sans comportement invasif, adaptées au sol et au climat local.

LA BONNE IDÉE DE RENNES

La mairie de Rennes a constitué une bibliothèque végétale, exposée sur une place de la ville. Toutes les espèces locales présentes dans les massifs trouvent leur place dans des pots isolés sur les rayonnages de cette bibliothèque hors du commun (*cf. photo 26*). Les vols ne sont pas si fréquents, et les services techniques s'assurent de remplacer toute plante manquante.

« Réussir son projet d'éco-pâturage – Guide technique ».

V. Bourrel, A. Derouault & S. Foret – Département de la Mayenne

Étape 2

CHOISIR L'ESPÈCE ET LA RACE ADÉQUATE

Quand on se lance dans le pâturage, une des premières questions que l'on se pose est de savoir quels animaux on va utiliser. Il s'agit de la seconde étape visant à vous permettre de choisir l'espèce adaptée, puis de la race au sein de l'espèce.

Le choix des espèces et des races doit se faire au cas par cas, en considérant avant tout les terrains et la végétation à entretenir.

2.1 Choisir l'espèce en fonction de la typologie du terrain et des besoins alimentaires

Selon les espèces, l'impact des animaux sur le milieu va changer, du fait de leur gabarit et donc du niveau de piétinement du sol, mais aussi en fonction de type de végétaux dont ils sont friands. La surface, la topographie et l'humidité du lieu influent également sur le choix des animaux.

Le tableau ci-contre donne quelques caractéristiques de terrain pour les principaux types de bétail.

La végétation présente doit aussi répondre aux besoins alimentaires. Ainsi, quelques considérations sont à prendre en compte.

Caprins : ils sont friands des espaces embroussaillés, ils sélectionnent des petites feuilles dans les épines. Ils sont complémentaires aux bovins et ovins. Attention néanmoins à bien protéger les écorces des arbres.

Ovins : ils sont adaptés aux espaces herbacés faiblement embroussaillés, la majorité des races supportent mal l'humidité

	 ovin	 caprin	 bovin	 équidé
Surface < à 1 ha	✓	✓		
Surface > à 1 ha	✓	✓	✓	✓
Terrain plat	✓	✓	✓	✓
Terrain accidenté	✓	✓		
Terrain embroussaillé		✓		
Terrain humide	✓	✓	✓	✓

 toutes races
  selon les races



L'information pratique

L'éducation par la pratique :

Le passé et les conditions d'élevage des animaux sont un facteur important qui forge les habitudes alimentaires.

La part de l'apprentissage des espèces végétales alimentaires est forte pour les animaux. Il faut donc privilégier un animal plus expérimenté dans un troupeau, broutant notamment les espaces ciblés pour apprendre aux autres les possibilités alimentaires des sites. L'apprentissage des aliments se fait spontanément par mimétisme par les autres animaux présents sur la parcelle.

Étape 3

ADAPTER LE CHARGEMENT ET LE PLAN PÂTURAGE

La réussite d'un programme d'éco-pâturage exige une charge de bétail adaptée aux caractéristiques du milieu.

Cette troisième étape vous permettra de comprendre comment calculer le chargement et de concevoir votre plan de pâturage (rotation des animaux sur les différentes parcelles).

3.1 Le calcul de chargement

La charge de bétail correspond au nombre d'animaux que l'on va placer sur un terrain de surface donnée pendant un temps donné. Ce facteur est un des paramètres essentiels à définir préalablement si l'on souhaite réaliser un pâturage optimal pour la biodiversité.

En élevage, le chargement est exprimé en UGB (Unité Gros Bétail) par hectare de surface fourragère. Par définition, une vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an équivaut à 1 UGB.

On citera quelques équivalences pour d'autres espèces ou catégories comme :

Bovins	Vache laitière	1 UGB
Bovins	Vache allaitante	0,85 UGB
Ovins	Brebis	0,15 UGB
Caprins	Chèvre	0,17 UGB
Équins	Jument	0,80 UGB

Cette notion de « chargement » donne des indications globales de pression mais une même valeur d'UGB/ha/an peut se traduire sur le terrain de façon très différente en fonction du contexte.

Les indications de chargement sont donc à prendre comme des « valeurs repères » et à adapter au milieu considéré.

La notion de charge moyenne

En matière d'éco-pâturage, la philosophie générale de l'éco-pâturage n'est pas la « tonte intensive » de la végétation mais plutôt un pâturage extensif soit tout au long de l'année ou allant des mois d'avril à novembre avec des animaux à hiverner en dehors du site éco-pâturé.

Il est estimé qu'un pâturage extensif implique une charge en bétail inférieure à 0,5 UGB par hectare et par an. Les valeurs de référence le plus souvent utilisées en éco-pâturage sont 0,5 UGB/ha/an pour les terrains secs et peu humides et de 0,25 UGB/ha/an pour les terrains humides plus sensibles au piétinement.

Calcul du nombre d'animaux à mettre :

$$\frac{\text{Charge/ha} \times \text{surface (ha)}}{\text{UGB des animaux choisis}} \times \frac{365}{\text{jours de pâturage/an}} = \text{nombre d'animaux}$$

La valeur théorique obtenue est à adapter suivant l'observation des animaux et de la végétation.



Les principaux coûts de fonctionnement

Le propriétaire des animaux devra intégrer les différents coûts de fonctionnement liés à la gestion du cheptel, tels que les soins aux animaux, les assurances, l'affouragement en hiver. Ces différents coûts seront à mettre en perspective avec le coût de l'entretien mécanique de la parcelle entretenue par éco-pâturage.



Soins vétérinaires (ovin / caprin)	Entre 30 € et 80 € en moyenne, par an et par animal
Tonte des moutons	Variable en fonction du cheptel. Pour un cheptel moyen environ 3€ / animal
Foin	Entre 100 € et 150 € la tonne
Assurance responsabilité civile	Entre 300 € et 800 € par an



6.2 Les coûts de fonctionnement

Les tarifs moyens observés en France par les professionnels de l'éco-pâturage sont très variables selon les régions. L'échelle tarifaire est estimée entre 0 et 4 000 euros HT, par an et par hectare entretenu (hors pose de clôture et entretien mécanique complémentaire). Ces tarifs varient en fonction du projet retenu et surtout en fonction du niveau des prestations contractualisées.

6.3 Les principaux coûts d'investissement

La mise en œuvre d'un programme d'éco-pâturage nécessite des investissements qui peuvent représenter un budget à bien appréhender. Ces dépenses sont indispensables (acquisition des animaux) et nécessaires pour assurer la contention, la sécurité et le bien-être des animaux. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :



Principaux investissements	Coût HT
Acquisition de moutons / chèvres (race rustique)	Entre 80 € et 150 € l'animal
Acquisition de vaches (race rustique)	Entre 800 € et 1 600 € l'animal
Achat et pose des clôtures type grillage URSUS 1,20m de haut	Entre 8 € et 15 € le ml
Abri de prairie	De l'ordre de 900 €
Panneau de communication	Entre 120 € et 300 € le panneau
Acquisition d'une petite moutonnaire	De l'ordre de 1 200 €
Acquisition de petit matériel d'élevage	Entre 250 € et 500 €

« Accompagner une situation de handicap au travail – Guide à destination de l'encadrement »

Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH)



Contexte & objectifs

Ce guide vise à **accompagner les cadres dans leurs responsabilités managériales en matière de maintien dans l'emploi des agents qui rencontrent des problématiques de santé au travail**. Plus précisément, il doit permettre de :

- Prévenir les situations de restriction d'aptitude ou d'inaptitude et éviter leur aggravation,
- Maintenir l'agent dans son emploi,
- Traiter et suivre les situations de maintien dans l'emploi dans le respect de l'individu et de ses choix,
- Veiller à ce que les personnels en situation de handicap ne soient pas pénalisés dans leur déroulement de carrière,
- Assurer aux agents ayant connu une absence de longue durée pour raison de santé les conditions d'un retour au travail réussi.

1/ le handicap au travail : de quoi parle-t-on ?

Quelques notions relatives au handicap...

La notion de handicap au travail est définie par l'article L.5213-1 du Code du travail : « *Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.* »

Une personne ayant des problématiques de santé peut donc être en situation de handicap sur son lieu de travail...ou pas ! Tout dépend si son poste est adapté à ses problématiques de santé, que les adaptations de poste soient matérielles, horaires, organisationnelles ou humaines. L'implication du cadre en charge de l'organisation du travail est donc une condition de réussite pour assurer le maintien dans l'emploi de l'agent concerné.

Pour mieux comprendre la spécificité des besoins des travailleurs en situation de handicap et les adaptations ou aménagements nécessaires pour un maintien dans l'emploi, il est important de connaître et comprendre les différents types de handicap. Voici la typologie :

- **La déficience motrice (lombalgies et tendinopathie, fractures mal consolidées, fauteuil...)**
- **Les maladies invalidantes (sclérose en plaque, polyarthrite rhumatoïde, VIH, cancer, diabète, allergies, épilepsie...)**
- **La déficience visuelle (cécité, déficience visuelle...)**
- **La déficience auditive (surdité, déficience auditive...)**
- **La déficience psychique (dépression nerveuse, névrose obsessionnelle, névrose d'angoisse, psychose maniaco-dépressive, schizophrénie, paranoïa...)**
- **Le handicap intellectuel (QI<70)**

80% à 85% des handicaps sont invisibles

2/ Le maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap

Le maintien dans l'emploi consiste à permettre à une personne en situation de handicap de conserver son emploi (sur son poste de travail actuel ou en étant reclassée sur un autre poste) dans les meilleures conditions pour préserver sa santé et s'épanouir professionnellement.

Dans un premier temps, **la restriction d'aptitude** correspond à une limitation des capacités physiques, sensorielles, psychiques ou cognitives nécessaires à la pleine réalisation des tâches définies comme faisant partie des fonctions d'un agent, dans les conditions normales d'exercice du poste. Un agent en situation de restriction d'aptitude peut être maintenu dans l'emploi, sur son poste de travail, grâce à des préconisations d'aménagement ou d'adaptation du poste de travail émises par le médecin du travail.

- **Les aménagements techniques** tels que des travaux d'accessibilité, du matériel adapté, des appareillages (écran et clavier d'ordinateur adaptés, chariot, appareil auditif, signaux lumineux, etc.) ;
- **Les aménagements humains, tels que le tutorat**, l'intervention d'un auxiliaire de vie pour les actes de la vie professionnelle, ou la mobilisation d'acteurs spécialisés sur certains types de handicap (handicap psychique, moteur, auditif...) grâce à un réseau partenarial au sein duquel notre établissement s'implique de plus en plus ;
- **Les aménagements organisationnels** comme des changements de rythme et d'horaires, une répartition de la charge de travail, un management adapté, etc ;
- **Les aménagements fonctionnels** du type formation professionnelle, des aides humaines (exemples : interprétariat, codage), qui peuvent aller au-delà du poste de travail (véhicule personnel par exemple si cela permet le maintien dans l'emploi).

2.2 Focus : le rôle du cadre dans l'accueil d'un agent affecté ou reclassé suite à des problématiques de santé

Le rôle de l'encadrant est fondamental dans l'accompagnement des agents affectés ou reclassés suite à des problématiques de santé. En effet, la réussite d'une réintégration - et donc du maintien dans l'emploi qui suivra - est très largement conditionnée par la qualité de l'accueil ou du ré-accueil qui est proposé à l'agent.

Dans l'idéal, cet accueil doit se traduire par plusieurs étapes fondamentales :

- Une **anticipation de la situation**, via des échanges entre le cadre et les acteurs des ressources humaines et le service de santé au travail pour échanger sur la situation ;
- Un **entretien** entre le cadre et son nouvel agent quelques semaines avant la reprise, afin de faire connaissance le cas échéant et d'anticiper les éventuels aménagements nécessaires ;
- Une **information de l'équipe** par le cadre quelques jours avant l'arrivée effective de la personne (sur le périmètre d'action de l'agent et ses modalités d'accueil). Il ne peut être fait mention du handicap de l'agent que si celui-ci en est d'accord. Dans tous les cas, la mention d'un aménagement de poste (sans détail relatif aux causes) peut être faite ;
- Un **accueil collectif** le jour-J, par le cadre et l'équipe, afin de s'assurer que le nouvel agent se sente « attendu » par l'équipe ;
- Des **bilans courts mais réguliers** entre l'agent, son cadre et éventuellement le référent handicap, afin de voir si des aménagements sont nécessaires ou si ceux mis en place doivent être ajustés.

Si ces étapes semblent logiques, elles sont nécessaires pour permettre à l'agent d'être accueilli dans les meilleures conditions. Ce processus peut par ailleurs être mobilisé pour des agents de retour à leur poste initial après un arrêt long !

4.1 Vos interlocuteurs internes au sein de l'établissement

La direction des Ressources Humaines accompagne les travailleurs en situation de handicap afin de les informer sur les différentes offres et aides disponibles et les aider à constituer un dossier auprès du FIPHFP avec le soutien du médecin du travail.

- **Le référent handicap assurera le lien avec les services compétents**
Les agents qui bénéficient déjà de la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et qui désirent constituer un dossier auprès du FIPHFP, sont invités à contacter le référent handicap de l'établissement pour obtenir plus d'informations et faire examiner le poste de travail de votre agent en situation de handicap. Par ailleurs, il assurera le lien avec les autres acteurs internes ou externes afin de mettre en œuvre l'aménagement dans son intégralité.
- **Le service de santé au travail**
Le médecin du travail et l'ensemble de ses collaborateurs accompagnent les agents ayant des difficultés sur leur poste de travail. Le médecin du travail est ainsi habilité à proposer des aménagements de postes (activités, horaires, lieu de travail, etc.) ou une mobilité professionnelle lorsque ces aménagements s'avèrent impossibles.

4.3 Le rôle de l'encadrement et ses limites

Pour accompagner au mieux un agent en situation de handicap au travail, l'implication de tous les membres du service est nécessaire. A cet effet, il est important que le responsable du service soit à l'écoute des difficultés rencontrées par l'agent et qu'il réunisse son équipe à chaque étape :

- **En prévention de la problématique de santé** : sensibiliser les agents à la nécessité de mettre en œuvre les préconisations de l'établissement (toilettes en binôme, utilisation des matériels de protection individuelle ...) et de préserver leur santé.
- **Lorsqu'un agent déclare son handicap** : le responsable sensibilise chacun sur les notions de handicap au travail et de handicap non visible, souvent mal perçues et vécues par le collectif de travail comme un favoritisme injustifié. Il est nécessaire de conduire les membres de son équipe à verbaliser leurs craintes et leurs inquiétudes pour s'assurer de leur adhésion. Le cadre peut notamment rappeler à l'équipe que l'obtention d'une reconnaissance du handicap ou de la restriction d'aptitude s'appuie sur des avis médicaux et une commission d'évaluation.
- **Quand un aménagement de poste est nécessaire** : le responsable veille à préparer l'équipe face à un aménagement de poste à réaliser, notamment s'il est organisationnel et qu'il implique une répartition différente de la charge de travail. Il est intéressant d'impliquer les collaborateurs dans cette nouvelle répartition pour réinterroger l'organisation générale du service (envisager des reports de tâches dans les deux sens). Etre vigilant à valoriser les tâches prises en charge par l'agent en situation de handicap et à porter un regard positif à sa réintégration. Enfin, il est préférable de prévoir, en lien avec toute l'équipe, l'espace fonctionnel où l'agent sera affecté.
- **Après la prise de fonction** : il est important de faire le point régulièrement avec l'agent et l'équipe afin d'éviter tout problème, inquiétude ou interrogation.

En revanche, il est évident que le cadre ne peut pas tout faire ! L'agent est en effet un acteur incontournable dans son propre processus de maintien dans l'emploi. Il est moteur de son parcours personnel et doit s'investir pleinement. Si cette période est particulièrement difficile (regard des collègues, deuil du métier, formation, gestion de la maladie...), l'agent est le seul à pouvoir agir. Il doit cependant être aidé et accompagné au mieux par l'ensemble des acteurs de l'établissement : encadrement, mais aussi service RH, service de santé au travail et direction.

Ce n'est qu'à ce prix que la situation pourra s'améliorer !

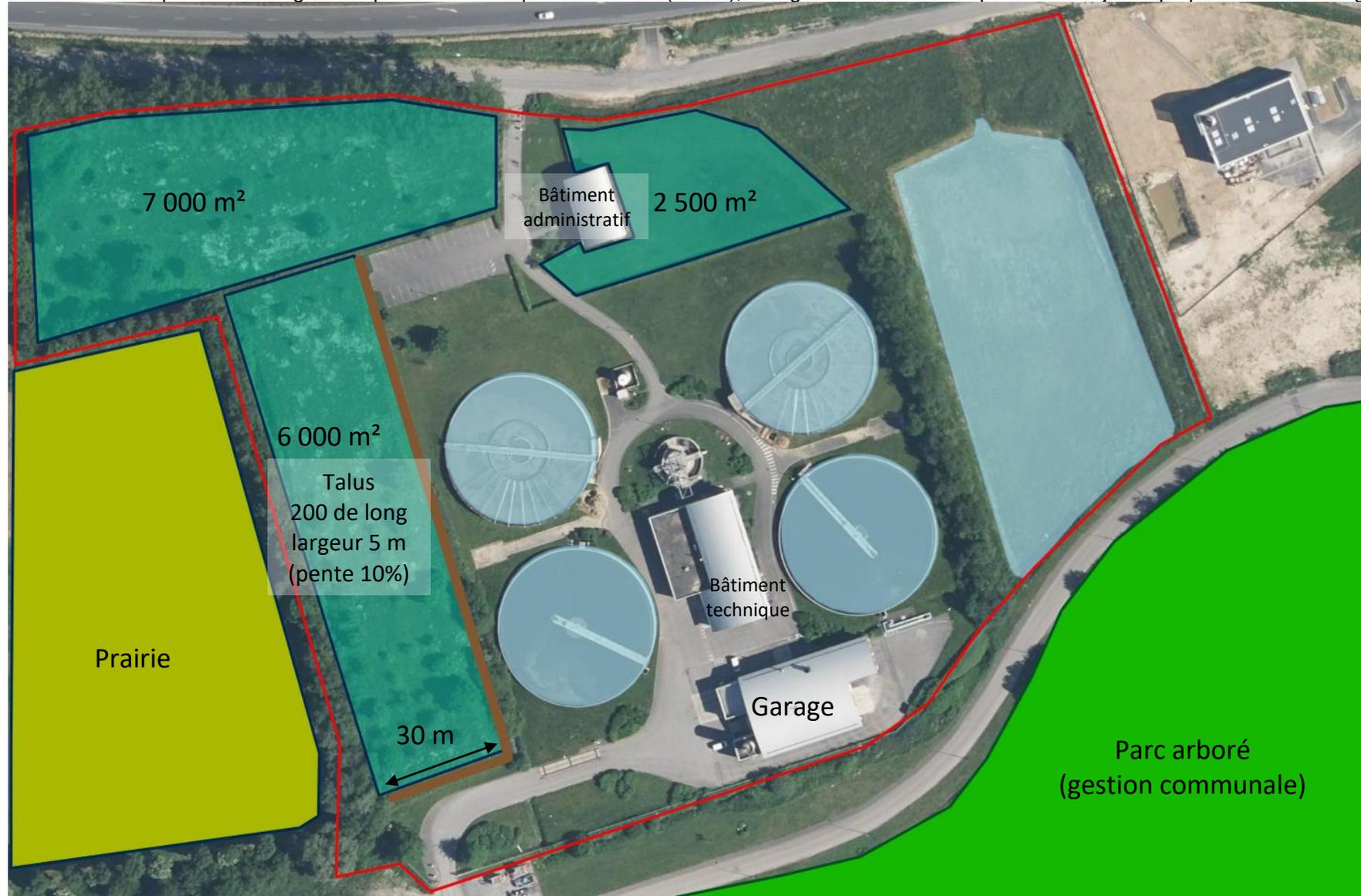
PAGE BLANCHE

ANNEXE A

Plan de la station d'épuration – 1/1000^e

« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ».

Le périmètre d'étude est indiqué au trait rouge. Excepté les zones imperméabilisées (routes), l'intégralité des éléments peut faire l'objet de propositions d'aménagements.



ANNEXE A BIS

« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ».

I.1. On vous demande de faire des propositions concrètes d'aménagements de la station d'épuration. Vous indiquerez et justifierez les aménagements à l'aide du tableau ci-dessous et indiquerez les zones aménagées sur le croquis en page 21.

ZONE A AMENAGER	PROPOSITIONS CONCRETES	JUSTIFICATIONS

ANNEXE B

Déclaration d'accident de travail

« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ».

II.2. Lors d'un chantier d'entretien, l'un de vos agents se coupe à la jambe gauche en taillant une haie. Compléter la fiche d'accident ci-dessous

ACCIDENT

Date de l'accident :

et heure :

Horaires de travail :

Accident de service

Accident de trajet

Maladie professionnelle

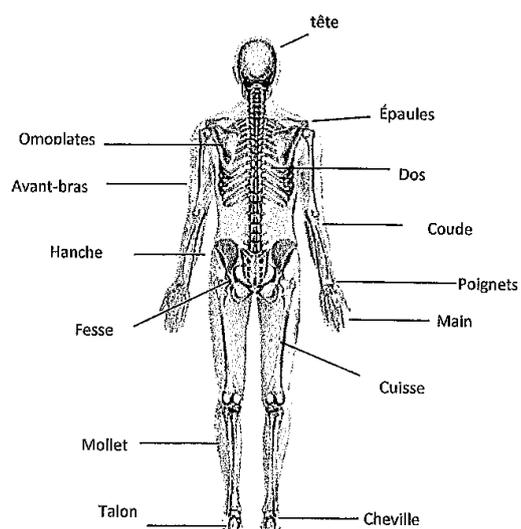
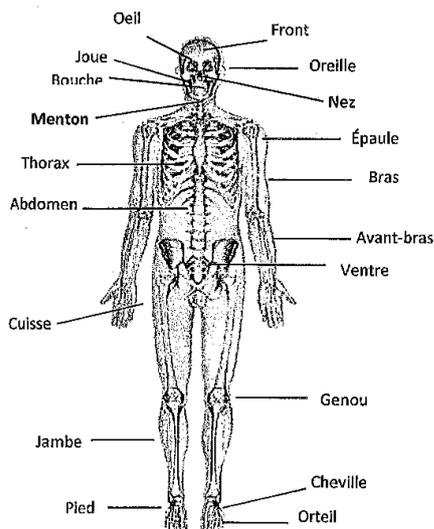
L'accident a-t-il été causé par un tiers ?

Oui

Non

Coordonnées du tiers : _____

Descriptif de l'accident : *(préciser la lésion et la latéralité de la lésion)*



TEMOINS

Nom : _____ Prénom : _____

Coordonnées : _____